

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 1^{er} septembre 2016, à 19 h 30, à la salle de conférence de la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Dandurand, mairesse suppléante

ÉTAIT ABSENTE:

Mme Thérèse Francoeur, mairesse

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, directrice générale et
secrétaire-trésorière

214-08-2016 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tel que requis par le *Code Municipal* du Québec, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance extraordinaire soit déclarée ouverte.

Adoptée.

2 DIVERS

215-08-2016 2.1 SOUMISSIONS DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la pulvérisation, le rechargement, la préparation de la surface granulaire (scarification, compactage, mise en forme, trait de scie, etc.), le matériel, le transport, le rapiéçage mécanisé en asphalte chaud selon les règles de l'art et le rechargement des accotements pour les chemins suivants : 8^e Rang, 9^e Rang, 7^e Rang

vers Danville, chemin Cassin, chemin des Domaines et rue Provencher;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues sont non-conformes puisqu'elles contiennent tous des granulats de bitumineux récupérés dans le mélange proposé alors que le cahier de charge interdisait des granulats bitumineux récupérés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de retourner en appel d'offres pour ces travaux, mais que le Conseil souhaite réviser le choix de l'enrobé afin de permettre des granulats bitumineux récupérés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que les trois soumissions non-conformes reçues soient rejetées.

Qu'un nouvel appel d'offres pour le pavage en permettant les granulats de bitumineux récupérés jusqu'à 15 % soit effectué.

D'autoriser Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, à adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

216-08-2016 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20 h 00.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse suppléante est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Suzanne Dandurand, mairesse suppléante

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière